

Le maître de chapelle

Référentiel pour l'Église de France
SNPLS – Conférence des évêques de France
22 novembre 2021

« Le trésor de la musique sacrée sera conservé et cultivé avec la plus grande sollicitude. Les Scholae cantorum seront assidûment développées, surtout auprès des églises cathédrales ; cependant les évêques et les autres pasteurs d'âmes veilleront avec zèle à ce que, dans n'importe quelle action sacrée qui doit s'accomplir avec chant, toute l'assemblée des fidèles puisse assurer la participation active qui lui revient en propre. »

Constitution sur la sainte liturgie, *Sacrosanctum concilium*, n. 114 (4 décembre 1963)

Introduction

L'essor des maîtrises ou chœurs de jeunes, le développement de centres diocésains de musique sacrée incitent actuellement à la création ou au renforcement de charges de maîtres de chapelle. Par ce référentiel, la CELPS propose des repères pour définir les différentes missions du maître de chapelle et les qualités et compétences requises pour exercer avec profit cette charge.

1. Les missions du maître de chapelle

Dans une cathédrale, un sanctuaire ou une église importante, le maître de chapelle a pour mission de coordonner l'ensemble des moyens musicaux du lieu du point de vue culturel que culturel.

Mission culturelle

Comme membre d'une communauté ecclésiale, le maître de chapelle prend soin de respecter le caractère propre de l'assemblée, tout en étant attentif à la transmission de la foi de l'Église par le chant.

Il veille à ce que tous les offices soient chantés avec la dignité requise. Pour cela, il assure la coordination des différents acteurs musicaux : chantres, organistes, chœurs et autres instrumentistes. Il élabore le planning et réunit régulièrement ces acteurs. Il s'assure qu'ils reçoivent le soutien technique, humain et spirituel qui leur permet de remplir leurs missions dans les meilleures conditions.

Mission culturelle

Le maître de chapelle veille à la programmation musicale culturelle. En ce sens il conçoit des propositions de manifestations (concerts, veillées, évènements) de musique sacrée ; il reçoit et accueille les demandes extérieures. A cette fin, il s'appuie sur les orientations de l'Église de France à propos des concerts dans les églises et il conseille le curé affectataire.

2. Le travail du maître de chapelle

Dans le domaine cultuel

Le maître de chapelle veille à la qualité des chants (justesse des textes, de la musique et de l'adéquation aux différents moments de la liturgie et rites spécifiques), à leur cohérence avec le répertoire mis en œuvre dans le diocèse et dans l'Église de France. Il a le souci de la participation active de l'assemblée, qui passe tant par le chant que par l'écoute (polyphonies, orgue, etc.), et il veillera à cet équilibre.

Il s'assure d'une certaine stabilité du répertoire afin de constituer et d'entretenir la part de la mémoire croyante qui revient au chant liturgique.

Le maître de chapelle d'une église particulière (cathédrale, sanctuaire ou paroisse) s'insère également dans un réseau ecclésial, paroissial et diocésain. Il intègre dans ses choix le répertoire de ce réseau et contribue à sa valorisation et sa diffusion.

Le maître de chapelle est un interlocuteur privilégié pour les musiciens de passage qui souhaitent participer au service musical d'une célébration. Il a le souci de les accueillir fraternellement, de faciliter leur intégration dans la programmation des chants et dans leur mise en œuvre.

A travers différents médias, le maître de chapelle se tient informé des diverses formes de la vie musicale liturgique et participe à des démarches de réflexion suscitées par l'Église dans ses domaines de compétences. Il veille au renouvellement du répertoire musical et collabore notamment avec des compositeurs.

Dans une cathédrale, qui est l'église-mère du diocèse, le maître de chapelle a un rôle à jouer dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des célébrations diocésaines qui s'y déroulent en bonne intelligence avec le responsable diocésain de musique liturgique.

En fonction du lieu et de ses compétences propres, le maître de chapelle peut assurer la direction musicale de différents ensembles : chœurs de jeunes, maîtrises, chœurs d'adultes, instrumentaux. Il veille à s'entourer de compétences musicales, pédagogiques et liturgiques complémentaires autant que nécessaires.

Il est attentif au développement du chant choral et liturgique dans son diocèse et dans les réseaux éducatifs catholiques.

Dans le domaine culturel

En raison de ses compétences musicales, il est également acteur de la vie culturelle locale en lien avec les différentes collectivités chargées de ces questions : municipalités, intercommunalités, départements, régions, conservatoires, ensembles vocaux, orchestres, centres d'art polyphonique, festivals, associations.

Il veille tant au rayonnement artistique des ensembles vocaux sous sa responsabilité qu'à l'accueil d'ensembles vocaux locaux, régionaux, nationaux et étrangers invités. A ce titre il reçoit les demandes de concerts et participe à l'élaboration des programmes.

3. Les compétences du maître de chapelle

Chargé principalement de stimuler le travail d'une équipe, le maître de chapelle doit faire preuve de **qualités humaines** : écoute, accueil, bienveillance, humilité, rigueur, esprit de collaboration. Sa mission en Église l'oblige à un sens aigu du service.

Comme musicien, il est doué des **compétences musicales** générales requises pour sa mission : maîtrise du langage musical et notamment analyse, écriture, techniques vocales et instrumentales. Il peut être chanteur et/ou organiste et doit être capable de diriger un chœur. Une bonne culture dans les domaines de l'histoire de la musique et l'histoire de l'art est aussi souhaitée.

Comme musicien d'Église, il a une bonne **connaissance de la liturgie**. Il est souhaitable qu'il dispose de bases anthropologiques, historiques, théologiques et bibliques de la liturgie, afin d'en connaître les langages. IL a une bonne connaissance des textes magistériels

Dans une démarche professionnelle, le maître de chapelle a le souci de s'ouvrir à diverses **pédagogies musicales** tout au long de sa mission et de transmettre son expérience et ses connaissances.

Ayant à concevoir et à organiser la formation ou la diffusion, le maître de chapelle dispose de **compétences juridiques** nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

4. Statut du maître de chapelle

Il est souhaitable que ce soit **l'évêque** qui nomme le maître de chapelle d'une cathédrale ou d'un sanctuaire. Il le place alors sous l'autorité du recteur ou du curé affectataire.

Dans des églises paroissiales de grande ampleur, il peut y avoir un maître de chapelle nommé par le curé ou l'archiprêtre.

Un contrat en bonne et due forme précise les contours formels de sa mission. Son responsable hiérarchique veille à organiser régulièrement un entretien professionnel.

En fonction des besoins, il est recommandé que le diocèse pourvoie à la formation continue du maître de chapelle. Des séjours auprès de grands professionnels, des stages à l'étranger, des compléments de cursus universitaires contribuent à l'approfondissement de sa mission.

Annexe 1 : PROPOSITION DE FICHE DE POSTE à moduler selon les situations locales et les circonstances et les compétences déjà présentes

Fonction : Maître de chapelle de ... (titre exact)

Responsable hiérarchique direct :

Finalité

D'une manière générale, le rôle du maître de chapelle est de favoriser le développement de la musique liturgique dans le respect des attentes de l'Eglise et de mettre en œuvre les orientations fixées par le responsable canonique assisté de son EAP, Conseil pastoral, Conseil économique, Il est chargé de mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à la réalisation des diverses actions et activités.

Missions :

Si la structure chorale et musicale possède un statut associatif :

- participe aux instances en tant qu'invité et ressources
- soutien à la préparation des réunions avec le président
- instruit et met en place les décisions du conseil d'administration
- assure le suivi de la gestion des diverses démarches administratives (comptable et budgétaire, dossiers éventuels de subvention, ressources humaines et juridiques)
- assure la gestion des relations partenariales (commune, office de tourisme, lieux de diffusion, associations, collectivités locales, ...)
- fait un compte-rendu périodique de la gestion au président

Si le maître de chapelle est entouré d'une équipe de musiciens :

- pilote et anime l'équipe
- recrute les personnels occasionnels
- impulse et élabore un plan de formation
- gère les plannings, les congés et répartit les tâches
- prépare et anime les réunions d'équipe

Si la structure dispose de locaux :

- le maître de chapelle assure le suivi de la gestion de l'entretien des locaux
- assure la gestion de l'occupation des locaux par les divers utilisateurs
- assure la gestion des biens et matériel de la structure

La gestion des activités :

- conçoit et élabore des projets
- choisit le répertoire liturgique et veille à son évaluation en équipe
- organise la production de spectacles et de manifestations publiques
- assure le suivi et le développement de partenariats
- développe de nouvelles activités

La gestion pédagogique, si la structure comprend un chœur juvénile (enfants, adolescents) :

- définit et pilote le projet de la structure en concertation avec l'équipe pédagogique
- organise le cursus des apprentissages
- assure l'animation de la réflexion pédagogique
- gère les questions de scolarité

La gestion des formations chorales (adultes), si le maître de chapelle est chef de chœur :

- organise le recrutement de nouveaux choristes
- évalue individuellement les choristes selon des étapes annoncées
- propose une formation liturgique aux choristes
- veille à la formation vocale des choristes
- assure les répétitions du chœur
- suscite des moments de convivialité et de cohésion

Promotion et gestion de la communication de la structure :

- contribue à développer une stratégie de communication interne et externe
- conçoit et développe des supports de communication des activités et manifestations
- gère les relations avec les médias et peut rédiger des communiqués, articles
- inscrit la structure dans les activités des réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux

Compétences requises

Savoir :

- un diplôme de fin d'études et / ou un diplôme universitaire selon la spécialité

Savoir-faire :

- une formation validée en liturgie

Savoir-être :

-

Moyens (à préciser selon les données locales)

Humains :

Financiers :

Matériels :

Définition du poste

Type de contrat :

Statut et convention collective :

Disponibilité et présence : la question des dimanches et fêtes, etc.

Congés/an :

Mode et niveau de rémunération :

Mobilité :

Périmètre de délégation de responsabilité :